

# Les Infos de Base



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

mercredi 12 janvier 2011  
volume 14, numéro 2  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 4** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- Du nouveau dans Accès Légal : *Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 2 du 12 janvier 2011. Les modifications apportées par L.Q. 2010, c. 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 42 et entrées en vigueur au 17 janvier 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 1 du 5 janvier 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 52 du 31 décembre 2010.

Tous les règlements sous **A-4.1, A-5.1, A-6.001, A-6.01, A-23, A-26, A-29.011, A-32, A-33, A-33.2, C-2, C-59.01, C-61.01, C-65.1, C-81, D-8.3, D-9.2, D-11, E-3.3, G-1.01, H-4.1, I-10, L-1.1, M-9, M-14, M-24.01, M-25.2, M-30, M-35.1, N-1.1, N-3, O-6, O-7, P-12, P-28, P-29, P-32, P-41.1, P-42.1, P-45, R-20, S-11.01.02, S-20, S-33, T-1 et T-7.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 1 du 5 janvier 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 52 du 31 décembre 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 5 novembre 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 25 du 8 décembre 2010. Les modifications apportées par L.C. 2010, ch. 13 et entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 8 décembre 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2010.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 9 décembre 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 9 décembre 2010.

Dans son édition de janvier, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 744 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 9 décembre 2010.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2010.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Charte de la Ville de Montréal*, L.R.Q., c. **C-11.4**, annexe C, aa. 37.1, 121.1, 162.1.

*Loi modifiant diverses dispositions en matière de régimes complémentaires de retraite concernant notamment les options d'acquittement en cas d'insolvabilité de l'employeur*, L.Q. 2010, c. 41, a. 5;

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, aa. 1, 2.

*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 477.5, 573.3, 573.3.1.2.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, aa. 3-5.

*Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 938, 938.1.2, 961.3.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, aa. 6-8.

*Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, L.R.Q., c. **C-37.01**, aa. 105.2, 112.4, 113.2.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, aa. 9-11.

*Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, L.R.Q., c. **C-37.02**, aa. 98.2, 105.4, 106.2.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, aa. 12-14.

*Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. **C-47.1**, aa. 17.1, 111.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, aa. 15, 16.

*Loi sur les coopératives de services financiers*, L.R.Q., c. **C-67.3**, aa. 63, 87, 87.1, 227, 253.1, 364, 365, 366, 420, 424.

*Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives*, L.Q. 2010, c. 40, aa. 2-11.

*Loi sur le courtage immobilier*, L.R.Q., c. **C-73.2**, aa. 3, 46, 52, 58.

*Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives*, L.Q. 2010, c. 40, aa. 14, 18-20.

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. **E-2.2**, aa. 357, 359, 360.1, 360.2.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, aa. 17-19.

*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., c. **E-20.001**, aa. 118.79, 118.82.2, 118.95, 118.96.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, aa. 20-23.

*Loi sur l'information concernant la rémunération des dirigeants de certaines personnes morales*, L.R.Q., c. **I-8.01**, abrogée.

*Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives*, L.Q. 2010, c. 40, a. 12.

*Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, L.R.Q., c. **M-22.1**, a. 21.12.1.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, a. 24.

*Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*, L.R.Q., c. **M-30.01**, a. 94.1.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, a. 25.

*Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q., c. **P-39.1**, a. 97.

*Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives*, L.Q. 2010, c. 40, a. 13.

*Loi sur la Régie du logement*, L.R.Q., c. **R-8.1**, aa. 9.8, 63.1, 63.2, 90, 91.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, aa. 26-29.

*Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*, L.R.Q., c. **R-9.3**, a. 23.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, a. 30.

*Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, L.R.Q., c. **R-15.1**, aa. 42.1, 195.1, 230.0.0.1, 230.0.0.12.

*Loi modifiant diverses dispositions en matière de régimes complémentaires de retraite concernant notamment les options d'acquittement en cas d'insolvabilité de l'employeur*, L.Q. 2010, c. 41, aa. 1-4.

*Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, L.R.Q., c. **S-11.011**, a. 2.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, a. 31.

*Loi sur les sociétés de transport en commun*, L.R.Q., c. **S-30.01**, aa. 92.2, 101.1, 103.2, 158.2.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, aa. 32-35.

*Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik*, L.R.Q., c. **V-6.1**, a. 209.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, a. 36.

*Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.Q. **2010, c. 27**, aa. 13.1, 14, 24.

*Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, L.Q. 2010, c. 42, aa. 39-41.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les contributions d'assurance*, [R.R.Q., c. **A-25**, r. 1.2], ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance*, Décision du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 63, a. 1.

*Tarifs des droits, honoraires et des frais afférents aux demandes entendues devant le Bureau de décision et de révision*, [R.R.Q., c. **A-33.2**, r. 2], aa. 1-3, 6.

*Avis d'indexation*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1481.

*Règlement sur les tarifs des frais et la contribution annuelle exigibles en vertu de la Loi sur les centres financiers internationaux*, [R.R.Q., c. **C-8.3**, r. 1], a. 1.

*Avis d'indexation*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1482.

*Règlement sur le transport ferroviaire*, [R.R.Q., c. **C-14.1**, r. 1], aa. 10, 11.

*Avis d'indexation 2010-05 du 15 décembre 2010*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1479.

*Règlement sur les affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'ordre des chimistes du Québec*, R.R.Q., 1981, c. **C-15**, r. 1, a. 3.00.

*Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'ordre des chimistes du Québec*, Décision du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 96, a. 1.

*Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des chimistes du Québec*, [R.R.Q., c. C-15, r. 3.1], aa. 6, 31.

*Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des chimistes du Québec*, Décision du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 97, aa. 1, 2.

*Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au conseil d'administration de l'Ordre des chimistes du Québec*, R.R.Q., 1981, c. C-15, r. 10, aa. 1-3, 5.

*Règlement modifiant le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au conseil d'administration de l'Ordre des chimistes du Québec*, Décision du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 96, aa. 1-4.

*Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 1163-2010 du 15-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 6], nouveau.

*Règlement sur le Conseil d'administration, les assemblées générales et le siège de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 97], nouveau.

*Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, [R.R.Q., c. C-26, r. 1.1], a. 2.10.

*Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, D. 1162-2010 du 15-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 5, a. 1.

*Décret concernant le montant de la contribution de chaque membre d'un ordre professionnel pour l'année financière 2011-2012 de l'Office des professions du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 2.1], nouveau.

*Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 121.1.01.1], a. 14.

*Règlement modifiant le Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*, Décision du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 99, a. 1.

*Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 121.4.2], aa. 1, 2.

*Règlement modifiant le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*, Décision du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 98, a. 1.

*Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 79], a. 16.

*Avis d'indexation des tarifs exigibles pour l'année 2011*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1480.

*Règlement sur les impôts*, R.R.Q., 1981, c. **I-3**, r. 1, aa. 1R2, 1R3, 21.6R1, 21.6R3, 92.11R16, 92.21R5, 130R3, 130R12, 130R15, 130R22, 130R23.1, 130R23.2, 130R71, 130R93, intitulé de la section XXIII du chapitre III du titre XII, 130R117, 130R118, 130R119, 130R154.1, 130R155.1-130R155.4, 130R163.1, 130R200, 130R201, 241.0.1R1, 241.0.1R2, 360R4, 360R42,

712R2, 752.0.11.1R0.1, 771R8, 771R11, 771R22, 771R24, 771R24.1, 890.15R1, 895R1, 895.0.1R1, 985.9R1-985.9R3, 985.9.2R1-985.9.2R3, 1015R1, 1015R5, 1015R6, 1015R7, 1015R8, 1015R21, 1015R34.1, 1027R1, 1027R9, 1029.8.1R1, 1029.8.9.1R3, 1029.8.21.17R1, 1029.8.36.0.17R1, 1029.8.116.5.1R2, 1079.1R2, 1079.1R3, 1086R1, 1086R14.1, 1086R57, 1086R57.1, 1086R57.2, 1086R81.1, 1086R81.2, 1086R94, 1175.6R1, 1175.6R3, ann. B.

*Règlement modifiant le Règlement sur les impôts*, D. 1176-2010 du 15-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 8, aa. 1-74.

*Règlement sur les permis de mesureurs de bois*, [R.R.Q., c. **M-12.1**, r. 1], aa. 5, 7-9.

*Avis d'indexation des tarifs exigibles pour l'année 2011*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1480.

*Règlement sur l'administration fiscale*, R.R.Q., 1981, c. **M-31**, r. 1, aa. 7R5-7R8, 7R12, 7R12.2, 7R13, 7R15, 7R18, 7R20, 7R20.7, 7R22, 7R23.2, 7R23.3-7R23.5, 7R57.1, 7R57.3, 7R57.5, 7R57.6, 7R57.8-7R57.10, 7R57.15-7R57.20, 7R78.1-7R78.11, 7R78.12.1, 7R78.13-7R78.15, 7R78.17-7R78.20, 7R78.21-7R78.23, 7R79, 7R79.3, 7R79.6, 7R79.10, 7R79.11, 7R79.14.5, 7R79.14.8, 7R80, 7R87.1, 8R2, 10R4, 40.1.1R1, 96R2, 96R4.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'administration fiscale*, D. 1176-2010 du 15-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 8, aa. 1-70.

*Règlement sur les exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux non gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille*, [R.R.Q., c. M-31, r. 4], aa. 8.2, 8.3, 8.5, 8.6, 8.7, ann. A, B.

*Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux non gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille*, D. 1176-2010 du 15-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 8, aa. 1-7.

*Règlement sur les privilèges fiscaux consentis aux membres d'une mission diplomatique, d'un poste consulaire ou d'un bureau d'une division politique d'un État étranger, aux membres de leur*

*famille et à ce bureau*, [R.R.Q., c. M-31, r. 5], a. 5.

*Règlement modifiant le Règlement sur les privilèges fiscaux consentis aux membres d'une mission diplomatique, d'un poste consulaire ou d'un bureau d'une division politique d'un État étranger, aux membres de leur famille et à ce bureau*, D. 1176-2010 du 15-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 8, a. 1.

*Règlement sur les quotas des producteurs de lait*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 208], aa. 6.2, 6.3, 42, 43.5, 43.6, 46, 47, 53.8, 53.24.

*Règlement modifiant le Règlement sur les quotas des producteurs de lait*, Décision 9555 du 14-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 115, aa. 1-8.

*Règlement sur les contributions des producteurs de porcs*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 273], a. 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs*, Décision 9556 du 14-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 116, a. 1.

*Règlement sur la publicité le long des routes*, [R.R.Q., c. P-44, r. 1], a. 2.

*Avis d'indexation 2010-05 du 15 décembre 2010*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1479.

*Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction*, [R.R.Q., c. R-20, r. 14.01], aa. 118, 119.

*Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction*, Décision CCQ-104053 du 03-11-10, (2011) 143 G.O. 2, 116, a. 1.

*Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines*, [R.R.Q., c. S-2.1, r. 19.1], aa. 1, 13, 17, 20, 27, 71, 126, 127, 269, 283.1, 288.1, 305, 358, 415.1, 423, 433, 460.

*Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines*, D. 1190-2010 du 15-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 59, aa. 1-17.

*Règlement sur les services de transport par taxi*, [R.R.Q., c. S-6.01, r. 2], aa. 1, 1.1, 7, 9, 13, 18-21.

*Avis d'indexation 2010-05 du 15 décembre 2010*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1479.

*Règlement sur la taxe de vente du Québec*, [R.R.Q., c. T-0.1, r. 2], aa. 290R1, 434R0.8, 434R0.11, 434R5.1, 489.1R4, 489.1R5, 677R2, ann. II.1.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec*, D. 1176-2010 du 15-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 8, aa. 1-7;

*Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec*, D. 1177-2010 du 15-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 41, a. 1.

*Règlement sur les frais exigibles lors du transfert de l'administration d'une terre*, [R.R.Q., c. T-8.1, r. 4], a. 2.

*Avis d'indexation des tarifs exigibles pour l'année 2011*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1480.

*Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac*, [R.R.Q., c. T-12, r. 3.3], aa. 5, 18, 20.

*Avis d'indexation 2010-05 du 15 décembre 2010*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1479.

*Règlement sur le transport maritime de passagers*, [R.R.Q., c. T-12, r. 21.01], a. 6.

*Avis d'indexation 2010-05 du 15 décembre 2010*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1479.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Du nouveau dans Accès Légal: Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires

par Me Michel Filion  
Édition électronique de Gaudet éditeur ltée  
**Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés par actions, les quelque 250 000 petites entreprises doivent revoir en profondeur leur règlement intérieur, leurs conventions entre actionnaires et leurs formulaires.**

Avec ce livre vous pourrez repérer facilement les règles relatives à un sujet particulier, notamment grâce aux rubriques détaillées, aux liens entre les articles et à

l'index (qui couvre même les règles pertinentes du Code civil),

Vous verrez en détail quelles sont les meilleures règles à prévoir en principe dans :

- les statuts constitutifs
- le règlement intérieur
- la convention unanime d'actionnaires pour la gestion
- le contrat entre tous les actionnaires

Vous pourrez utiliser et adapter les formulaires (en fichiers Word), dont les suivants :

- Compte de capital-actions émis et payé
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société ordinaire
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société ordinaire)
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société d'actionnaires-administrateurs)
- Registre des valeurs mobilières
- Règlement intérieur d'une société ordinaire
- Règlement intérieur d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Résolutions unanimes des administrateurs pour organiser la société
- Souscription à une émission d'actions

Voici notamment trois suggestions de l'auteur pour une société ordinaire :

- Que les statuts prévoient que l'émission d'actions est sans certificat.
- Prévoir un processus d'élection des administrateurs permettant que les actionnaires puissent en élire proportionnellement à leur investissement (leurs actions).
- Dans le règlement intérieur, intégrer (en italiques), les dispositions normatives des statuts constitutifs et des conventions entre actionnaires (ce qui permet de rendre accessibles toutes les normes dans un seul document).

Partez du bon pied avec la nouvelle Loi !

**Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.**